(Ecoutez!) Après la guerre de 1812, qui avait mis les possessions anglaises sur ce continent dans un si grand péril, les mêmes tentatives d'agression furent renouvelées sans retard, tant il est vrai que le danger seul pouvait les suspendre. Les troupes ayant pris leurs quartiers d'hiver, le gouverneur, Sir G. PREVOST, descendit à Québec pour ouvrir le parlement, et les dissensions entre la branche populaire et le conseil législatif ne tardèrent point à se ranimer peu à peu. STUART ramena sur le tapis la question des règles de pratique, et formula contre le juge SEWELL les accusations les plus graves, telle que celle d'avoir voulu imposer ces règles de pratique sans l'autorité du parlement; de l'avoir fait destituer de sa place de solliciteur-général pour y substituer son frère, ET. SEWELL; d'avoir violé la liberté de la presse, en faisant saisir sans motif plausible le Canadien, et la liberté de la chambre, en faisant emprisonner plusieurs de ses niembres. Ces accusations, dont quelques-unes étaient véritables, furent transmises en Angleterre; mais STUART n'ayant pu aller les soutenir, Sewell se lava de ces assusations. Il en fut ainsi du juge Monk, accusé en même temps de diverses malversations, et, comme l'observe M. F. X. GARNEAU, le juge SEWELL ne crut pouvoir mieux se venger des accusations portées contre lui qu'en proposant au Prince Régent l'union de toutes les provinces britanuiques, et de noyer par là la nationalité française. Voilà, M. le PRESIDENT, dans quelle circonstance fut proposé pour la première fois le projet de coulédération ; et, il faut le dire, avec la recommandation de M. SEWELL, il doit éveiller bien des craintes de la part de nos députés vraiment français. En effet, par qui ce mot de confédération est-il prononcé? l'ar un homme qui avait violé la liberté de la presse et la liberté du parlement! par un homme qui révait depuis de longues années l'anéantissement de la nationalité canadiennefrançaise! Plus tard, après la révolution de 1887, lord DURHAM ne trouvait pas d'organisation politique mieux fuite pour nous perdre que la confédération. Et aujourd'hui, nos compatriotes au pouvoir subissent-que dis-je? ils proposent au peuple ce projet d'anéantissement froidement calculé pour nous perdre, et qui nous perdra, M. le PRESIDENT, si, en dehors de cette chambre, l'opinion publique ne proteste pas par tous les moyens constitutionnels contre le suicide politique de la race française en Canada.

A la prorogation du parlement en 1814, le président, L. J. PAPINEAU, adressa les paroles suivantes au gouverneur, Sir GEORGE PREVOST:—

"Les événements de la dernière guerre ont resserré les liens qui unissent ensemble la Grande-Bretagne et le Canada. Ces provinces lui ont été conservées dans des circonstances extrêmement difficiles."

Ces paroles méritent à plus d'un titre d'être méditées, et j'appelle l'attention des hon. députés de cette chambre sur ce passage remarquable:—

"Lorsque la guerre a éclaté. — continue M. PAPINEAU,—ce pays était sans troupes et sans argent, et Votre Excellence, en tête d'un peuple en qui, disait-on, l'habitude de plus d'un demi-siècle de repos avait détruit tout esprit militaire. dessus de ces préjugés, vous avez su trouver dans le dévouement de ce peuple brave et fidèle, quoique injustement calomnié, des ressources pour déjouer les projets de conquête d'un ennemi nombreux et plein de confiance dans ses propres forces. Le sang des enfants du Canada a coulé, mêlé à celui des braves envoyés pour les défendre. Les preuves multipliées de la puissante protection de l'Angle-terre et l'inviolable fidélité de ses colons, sont devenues pour ceux-ci de nouveaux titres en vertu desquels ils prétendent conserver le libre exercice de tous les avantages que leur assurent la constitution et les lois."

Ce président de l'assemblée législative à vingt-six ans, qui a lutté avec tant d'héroïsme pour l'obtention de nos libertés et de nos droits politiques, est le même qui, à une des dernières séances de cette chambre, a été ignominieusement traîné devant cette par chambre par le député de Montmorency et l'hon, procureur-général Est (M. CARTIER). Son nom, qui est vénéré par la nation toute entière comme celui de son libérateur, a été jeté comme une insulte à la figure des hon. députés de cette chambre qui s'honorent de l'avoir pour chef et qui continuent aujourd'hui son œuvre de protection de nos droits politiques contre les sourdes menées d'une majorité hostile. Mais, M. le Président, ce vieillard qui a blanchi au service de son pays est à l'abri des insinuations menteuses qui n'arrivent pas plus à sa calme retraite qu'au cœur des amis sincères de notre pays. Là, ce grand patriote des mauvais jours, après avoir fait sa tâche, jouit en paix et avec orgueil de l'estime de ceux qu'il a su défendre de sa voix puissante aux époques néfastes de notre histoire politique. Contre un pareil homme, l'injure grossière, les calomuies éhoutées retombent de tout leur poids contre ceux qui sont asses laches pour s'attaquer à une do nos plus belles gloires nationales. Le nom